

STRAUCH (*Maximilien-Charles-Ferdinand*) Officier général et administrateur (Lomppez, 4.10.1829-Beez, 7.6.1911). Fils d'Antoine et de Frérotte, Henriette-Josèphe.

Il entre dans l'armée le 1^{er} avril 1847, devient sous-lieutenant le 24 juin 1853 et aide de camp du général Gauchin le 5 juin 1857. Il était capitaine d'infanterie lorsque, après avoir suivi des cours à l'Université de Bruxelles, il passe à l'intendance dans laquelle il allait désormais faire toute sa carrière militaire. Sous-intendant de 2^{me} classe le 16 juillet 1870, il est attaché au ministère de la Guerre. Le 8 octobre 1876, il y est nommé sous-directeur avec le grade de colonel.

Ses aptitudes d'organisateur l'ayant fait remarquer par le Roi, il succède le 15 novembre 1878 au baron Greindl comme secrétaire général de l'Association Internationale Africaine et devient peu après président du Comité d'Études du Haut-Congo. Ce n'est toutefois qu'en 1885, alors qu'il était intendant en chef, qu'il fut mis en congé sans solde et passa complètement, sur le désir exprimé par le Roi, au service de l'État Indépendant du Congo.

En réalité, depuis 1879, il s'était consacré entièrement aux affaires congolaises. Il était devenu l'âme du petit groupe de serviteurs qui entouraient le Souverain et qui comprenait Émile Banning, le baron Lambermont, et plus tard le lieutenant Thys.

C'est lui qui, en 1879, envoie Stanley, qui vient de descendre pour la première fois le Congo, ouvrir un chemin le long des infranchissables rapides qui défendent l'accès du Pool. Il le supplie de se hâter s'il ne veut pas être devancé. « L'intérêt de l'entreprise » lui écrit-il le 30 décembre 1879 « exige que vous ne vous attardiez pas dans votre première station. » Des concurrents que nous ne pouvons mépriser menacent, en effet, de nous devancer sur le Haut-Congo... M. de Brazza tentera de descendre l'Alima jusqu'à son confluent avec le Congo où il espère arriver avant nous. » Nous n'avons pas de temps à perdre ». Stanley, trop confiant dans son étoile, négligea des avis si pressants. S'il les eut écoutés, beaucoup des complications qui se produisirent plus tard avec la France auraient pu être évitées.

On sait que, par un excès d'idéalisme, aucune idée politique n'était intervenue dans la formation du Comité d'Études. C'était compter sans une concurrence qui s'avéra bientôt redoutable. Aussi Strauch, secondé par Banning, mit-il bientôt tout en œuvre pour que la notion d'un État souverain, seule capable de mettre un frein aux convoitises étrangères, fût substituée aux vagues déclarations du début. Comme elle devait s'appuyer sur une reconnaissance de souveraineté de la part des chefs indigènes occupant les rives du Congo, Stanley fut chargé de conclure avec ceux-ci des traités d'allégeance, qui se montèrent vite à plus de 400. Des juriconsultes éminents, spécialement consultés, déclarèrent une telle procédure fondée en droit et ce fut sur leur témoignage et sur les instances du général Sanford, spécialement délégué par Strauch, que le Sénat américain, suivi par le cabinet de Washington, se décida à reconnaître le nouvel État. Adhésion capitale, qui entraîna celle des autres puissances, réunies à la Conférence de Berlin du 15 novembre 1884 au 28 février 1885.

De toute cette politique, faite de souplesse et de saine compréhension des faits et des hommes, on peut dire que le colonel Strauch fut l'inspirateur et souvent l'agent d'exécution. Lorsque Bismarck, à la fin de la Conférence de Berlin, l'invita à apposer sa signature sur l'acte constitutif du nouvel État africain en qualité de Président de l'A.I.C., il ne fit que reconnaître les efforts déterminants qu'il avait exercés dans la coulisse, côte à côte avec les deux autres délégués de la Belgique, qui étaient le comte A. van der Straten-Ponthoz et le baron Lambermont. Ainsi peut-on dire que ces trois hommes auxquels il faut ajouter Banning

ont véritablement créé l'État Indépendant du Congo, en se chargeant d'ordonner et de faire passer sur le plan pratique les vues géniales du grand Roi qui les inspirait.

Le nouvel État restait en fait complètement à organiser en ce qui concernait l'administration et les ressources. Ce fut encore là en grande partie la tâche du colonel Strauch. Un premier décret daté du 6 mai 1885 établit un conseil d'administrateurs dans lequel Strauch, en qualité d'administrateur général du département de l'Intérieur, occupait la première place.

Les difficultés se présentaient de toutes parts. En 1886, la délimitation de la frontière avec la France sur l'Ubangi et la poussée des Mahdistes sur le Nil déterminant l'expédition de Stanley à la rescousse d'Emin Pacha furent pour Strauch la cause de graves soucis. En Belgique on arrivait aux mauvais jours de la détresse financière de l'État et du Roi. Des négociations délicates, entreprises pour trouver des ressources en vue de l'équipement de l'État nouveau, étaient le plus souvent vouées à l'insuccès. Le financement du chemin de fer des cataractes surtout posait un problème aussi urgent qu'indispensable à résoudre. Strauch tint bon tant qu'il se sentit en complète communauté de vues avec le Roi. Mais quand celui-ci voulut imposer des mesures économiques qu'il ne pouvait que désapprouver, il ne cacha pas sa réprobation et préféra s'en aller, la tête haute, dans la sereine indifférence de l'homme qui a accompli de grandes choses pour le bien de l'État et qui se sait inattaquable.

Il était si sûr de lui-même qu'il quitta le Ministère sans prendre copie d'un seul document justificatif de sa gestion. Le fit-il par dédain ou par excès de scrupule ? Nul ne le sait. Mais le malheur veut qu'une telle conduite, pour noble qu'elle soit, nous prive actuellement de toute information authentique sur les négociations qui ont abouti à la création de l'État du Congo. Car le Roi Léopold, suivant en cela l'exemple de son père, fit détruire en 1908, lors de l'annexion du Congo, des archives qu'il considérait comme indiscrettes et inutiles et le fidèle serviteur qu'était Strauch s'est jusqu'à sa mort muré dans un silence comparable à celui de Van Praet.

Le 15 novembre 1888, il reprit sa place à l'intendance de l'armée après avoir été nommé général et aide de camp du Roi. Six ans plus tard il atteignit l'âge de la retraite et fut pensionné le 13 décembre 1894. Ses dernières années furent attristées par la maladie. Il s'était retiré à Beez, près de Namur. C'est là qu'il mourut le 7 juin 1911.

Cet artisan de la première heure de notre entreprise africaine était un homme de grand cœur et de profond savoir. A. J. Wauters, qui l'a bien connu, lui a rendu pleine justice : « Pendant dix ans, a-t-il écrit, la biographie du colonel Strauch se confond avec l'histoire de l'œuvre congolaise, à laquelle il a donné toutes ses pensées, une probité et un désintéressement hors de pair, une conscience d'honnête homme, un dévouement sans limite, une foi et une conviction ardentes ».

Les seules publications de Strauch sont deux articles parus dans le *Bull. de la Soc. Royale de Géogr. d'Anvers*. Ils ont pour titres : « Au sujet du voyage des éléphants » 1879-1880, p. 216 et « Au sujet du choix de Karéma » *Id.*, p. 392.

Mars 1950.
René Cambier.

Notice biographique par A. J. Wauters dans *Le mouvement géogr.*, 18 et 25 juin 1911. — Nombreuses références dans Stanley, H. *Cinq années au Congo*, Brux., 1885-1886. — Consulter sur son action politique : E. Banning, *Mém. pol. et dipl.*, Brux., 1927 — R. S. Thomson, *Fond. de l'E.I.C.*, Brux., 1933.